

Bruxelles, le 27 novembre 2018
(OR. en)

14520/18
OJ CONS 65
COMPET 801
IND 360
MI 864
RECH 502
ESPACE 69

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Compétitivité (**marché intérieur**, **industrie**, **recherche** et **espace**))
Bâtiment Europa, Bruxelles
29 et 30 novembre 2018 (9:30, 10:00)

SESSION DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 (9 h 30)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"

Liste des activités non législatives

14522/18

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | | |
|----|---|---|-------------------------------------|
| 3. | Règlement sur les relations entre les plateformes et les entreprises
<i>Orientation générale</i> |  | 13876/18 + ADD 1
8413/18 |
| 4. | Règlement sur le programme en faveur du marché unique
<i>Orientation générale partielle</i> |  | 14257/1/18 REV 1
9890/18 + ADD 1 |
| 5. | Règlement relatif à la sécurité générale des véhicules
<i>Orientation générale</i> |  | 14467/18 + COR 1
9006/18 + ADD 1 |

Activités non législatives

6. Conclusions sur une stratégie pour l'avenir de la politique industrielle de l'UE 14221/18
14217/18
Adoption
7. L'avenir du marché unique 14003/18
Présentation par la présidence et la Commission
Échange de vues
8. "Check-up" de la compétitivité
Présentation par la Commission
Échange de vues

Divers

9. a) Fonctionnement de l'UE concernant certaines catégories d'aides d'État horizontales 14221/18
14217/18
Informations communiquées par la présidence
- b) Proposition législative en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- Règlement concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments 14248/18 + COR 1
9485/18 + ADD 1
Informations communiquées par la présidence
- c) Rapport du réseau des représentants des PME 14611/18
Présentation par la Commission
- d) Réexamen du règlement REACH à la lumière de la compétitivité industrielle 14221/18
Informations communiquées par la présidence
- e) Pour un commerce de services de l'UE performant pour tous – Renforcer l'innovation et la compétitivité dans l'ensemble de l'économie de l'UE
Informations communiquées par les délégations tchèque, danoise, irlandaise et finlandaise
- f) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation roumaine

SESSION DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 (10 heures)

ESPACE

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | |
|-----|--|--|
| 10. | Règlement établissant le programme spatial de l'Union
<i>Rapport sur l'état des travaux</i>
<i>Échange de vues</i> | 13987/18 + ADD 1
+ ADD 1 COR 1
14181/18
9898/18 + ADD 1 |
|-----|--|--|

RECHERCHE

Activités non législatives

- | | | |
|-----|---|----------|
| 11. | Conclusions sur la gouvernance de l'Espace européen de la
recherche
<i>Adoption</i> | 14516/18 |
|-----|---|----------|

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | |
|-----|--|-------------------------------------|
| 12. | Paquet "Horizon Europe" - Programme-cadre pour la recherche
et l'innovation (2021-2027) | 14501/1/18 REV 1
9865/18 + ADD 1 |
| a) | Le programme-cadre et ses règles de participation et de
diffusion
<i>Orientation générale partielle</i> | 14264/18
9870/18 + ADD 1 |
| b) | Le programme spécifique d'exécution du programme-
cadre "Horizon Europe"
<i>Rapport sur l'état des travaux</i> | |

Divers

13. Espace

- a) Évolution des activités spatiales de l'Europe: perspectives 14618/18
à long terme (Conférence spatiale)
(Graz, 5 et 6 novembre 2018)
Informations communiquées par la présidence

o

o o

Espace et recherche

- b) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation roumaine



Première lecture



Délibération publique (article 8, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission
